

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député parle d'opposition générale au budget. Il semble oublier que la Chambre des communes a approuvé le budget par une forte majorité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi le changer alors?

M. Clark: Peter Lang n'applaudit pas.

M. MacEachen: Si le budget de l'ancien ministre des Finances avait reçu le même traitement, peut-être le député ne poserait-il pas de questions aujourd'hui.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU**L'ORDRE DE REMISE D'IMPÔT SUR LES AVANTAGES ACCORDÉS DANS LE NORD**

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Le ministre apportera-t-il des modifications permanentes à la loi de l'impôt sur le revenu pour compenser l'ordre de remise d'impôt sur certains avantages, comme il en était question dans le budget?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le sait mon honorable ami, nous avons reporté cet ordre de remise pour une autre période. Entre-temps, avant que l'ordre de remise ne vienne à échéance, j'espère que nous pourrions mettre en place un meilleur système d'appoint pour satisfaire aux besoins précis que vise l'ordre de remise.

* * *

● (1140)

L'AGRICULTURE**LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS**

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que les agriculteurs prennent chez eux en pension complète bon nombre de leurs ouvriers saisonniers et permanents, pour faire les récoltes pendant l'année. Il sait également que l'une des dispositions budgétaires vise à imposer les avantages que reçoivent les employés. Comme cette mesure imposerait un fardeau inadmissible aux travailleurs, lequel se répercuterait naturellement sur les agriculteurs en ces temps déjà durs, le ministre peut-il assurer à la Chambre et à tous les agriculteurs canadiens que les ouvriers agricoles ne devront pas payer d'impôt sur le revenu pour la pension complète que leur offrent les agriculteurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je ne suis pas sûr que le député ait raison. Je tiens à vérifier ce qu'il avance et en discuter à nouveau. Certaines

associations agricoles m'ont déjà présenté ce genre d'instance. Cependant, je n'ai pas les renseignements voulus sous la main pour faire les démarches qui s'imposent. Mais je le ferai, si ce qu'il dit est vrai.

* * *

LE BUDGET**LES ALLOCATIONS DE VOYAGE DES EMPLOYÉS**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des milliers d'employés des chemins de fer et des compagnies d'aviation dans ma circonscription et un peu partout au Canada ont de toujours eu le droit de se déplacer gratuitement à bord des trains et des avions, s'il y avait des places disponibles—le ministre sait ce que je veux dire—droit qu'on a toujours considéré comme un avantage social non monétaire. Le ministre des Finances a laissé entendre ce matin qu'il se sentait quelque peu dans l'esprit des Fêtes. Annoncerait-il maintenant le retrait de son projet mal avisé d'imposer les avantages de ces employés au titre des déplacements, et reconnaîtrait-il que l'imposition des avantages non monétaires n'entraînera que des réclamations salariales plus élevées, l'augmentation des frais de déplacement du grand public et l'augmentation de la paperasserie inutile?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a parlé des cartes de transport gratuit. Il se rappellera que dans le budget, on a expliqué que le ministère du Revenu du Canada modifiera sa politique administrative de façon à obliger les employés à ajouter à leur revenu déclaré une valeur raisonnable pour leurs avantages sociaux, par exemple les cartes de transport gratuit, le logement et la pension. Ce sont là les deux seules questions pour lesquelles on se propose de modifier la politique administrative. Il n'a pas été question de quoi que ce soit d'autre. Par conséquent, je suppose que le ministère du Revenu va donc appliquer cette nouvelle politique à ces avantages. Ce sera là la responsabilité du ministre du Revenu national.

J'invite le député à lire dans les documents budgétaires l'explication du changement apporté au titre des avantages sociaux. Il devrait comprendre que l'exonération de ces avantages est injuste pour les employés qui ne peuvent en bénéficier. Les employeurs ont de plus en plus tendance à les substituer à des formes imposables de rémunération, au détriment du fisc et des autres employés qui, sans bénéficier du même traitement, voient leur fardeau fiscal s'accroître.

Ce sont les grandes entreprises qui ont surtout recours à cette pratique, car généralement le personnel des petites entreprises est rémunéré principalement sous forme de salaires entièrement imposables. Voilà l'explication de la proposition de rétablir une certaine équité parmi les travailleurs du Canada. Voilà le principe qui est à l'origine de cette modification.